



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 14000

Texte de la question

M Alain Madelin demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, quelles dispositions il compte prendre pour faciliter les inscriptions dans les facultés après les résultats de l'examen du baccalauréat. Dans un pays moderne, qui possède les techniques de l'informatique et de la bureautique, le spectacle des files d'attente, jour et nuit, est insupportable. La course aux inscriptions doit se dérouler dans d'autres conditions.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, accorde une attention toute particulière aux conditions d'accueil des nouveaux bacheliers dans les universités. Il convient tout d'abord de rappeler que d'importantes mesures ont été prises au cours des dernières années et renforcées en 1988 pour assurer un déroulement satisfaisant des inscriptions. Peuvent être cités notamment : l'accroissement des capacités d'accueil des universités ; le renforcement par des moyens telematiques et la deconcentration au niveau des recteurs du dispositif de recensement et de traitement des vœux des élèves des classes terminales ; l'amélioration et la coordination des actions d'information des futurs étudiants ; la mise en place d'un groupe de travail rectoral assurant, en liaison étroite avec les présidents d'université, le suivi individuel des candidatures durant la période des inscriptions. Le système ainsi mis en place a témoigné de son efficacité. L'an dernier, malgré la poussée importante du flux des bacheliers, les inscriptions se sont déroulées dans des conditions globalement satisfaisantes. Le pouvoir très attractif exercé par certaines universités parisiennes a toutefois suscité au mois de juillet dernier quelques files d'attente. Celles-ci ont très rapidement disparu mais ont momentanément polarisé l'attention des médias et suscité, dans l'opinion publique, une image négative du système universitaire. Des dispositions ont donc été prises pour, dans toute la mesure du possible, y porter remède. A la demande du ministre, un groupe de travail a été constitué pour étudier les modalités possibles d'amélioration du système de « Recensement automatisé des vœux des élèves » (RAVEL). Ce dispositif constitue pour les universités une aide au développement de la fluidité des inscriptions, à une gestion plus transparente de la répartition des étudiants sur l'ensemble de la région, et, par là, à une réduction des files d'attente. Il a, en 1989, été rendu plus simple, plus convivial et plus pertinent, notamment par la réalisation en parallèle à domicile et dans les établissements de la saisie des vœux et par l'introduction d'écrans d'informations supplémentaires. Sa mise en place a, de surcroît, permis aux universités d'informer individuellement leurs candidats sur les conditions les plus favorables d'accueil : profils les plus appropriés aux différentes filières, organisation des enseignements et sur les modalités d'inscription. L'amélioration de ces dernières, étudiée en liaison avec les présidents d'université, a revêtu des formes variées : convocation par minitel, généralisation des rendez-vous, multiplication des points d'inscription. Afin de garantir l'égalité des conditions d'inscription des nouveaux bacheliers en première année de premier cycle universitaire, il a par ailleurs été demandé aux recteurs et aux présidents d'université de veiller à ce que les guichets d'inscription soient ouverts dans les universités à une date postérieure à celle de la proclamation des résultats définitifs du baccalauréat, toutes séries confondues. Il importe, en effet, que les bacheliers ayant subi les épreuves du

second groupe puissent obtenir une inscription a l'universite dans les memes conditions que les bacheliers admis des le premier groupe. En depit des difficultes momentanees rencontrees dans quelques universites, ces diverses mesures, associees au nouvel accroissement des capacites d'accueil des etablissements resultant de la creation d'antennes delocalisees de DEUG, de l'ouverture de nouveaux departements d'IUT, de sections de techniciens superieurs et de classes preparatoires aux grandes ecoles, ont permis d'enregistrer, cette annee, des ameliorations dans le deroulement des inscriptions. Les tensions observees, tres localisees dans certaines disciplines, devraient etre resorbees dans le courant du mois de septembre. Le dispositif mis en place permettra, en effet, a chaque candidat dont le dossier demeure en instance de recevoir alors de la commission rectorale d'affectation concerne une proposition d'inscription dans la filiere de formation la plus conforme possible a ses voeux exprimes.

Données clés

Auteur : [M. Madelin Alain](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14000

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2507